



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE HODENT**  
**DU 13 SEPTEMBRE 2018**

<b>Séance du 13 septembre 2018</b>	<b>Date de convocation :</b>
<b><u>Nombre de conseillers</u></b>	08 septembre 2018
- En exercice : 11	
- Présents : 8	<b>Date d'affichage :</b>
- Votants : 9	11 septembre 2018
- Absents : 3	
- Exclus : 0	

**L'an deux mil dix-huit, le 13 septembre, à 20h30,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

**Etaient présents :** Eric Breton, Jocelyn Hébert, Patrice Bonnet, Mathilde Cheron-Dutot, Nelly Claës, Sophie Deschamps, Pierre Polvérari, Jean-Baptiste Quinet,

**Absents excusés :** Fabien Couegnoux (a donné pouvoir à Sophie Deschamps), Jean-Luc Legras, Solange Ledy,

**Mathilde Cheron-Dutot** a été nommée secrétaire.

**Délibérations**

**1) Délibération 2018-40 : Indemnités de fonction versées aux adjoints et correction de l'erreur matérielle de la délibération 2018-39**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant la délibération 2018-39 prise par le conseil municipal lors de la séance du 11 juillet 2018 fixant le montant de l'indemnité de fonctions de M. Patrice Bonnet, élu 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire lors des élections du 1<sup>er</sup> juillet 2018, au regard des délégations de fonctions qui lui ont été attribuées.

Considérant le courrier du Préfet daté du 27 juillet 2018 relatif à l'erreur matérielle concernant l'indice de traitement applicable aux élus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il convient de retirer la délibération 2018-39, et de délibérer à nouveau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date de notification de l'arrêté de délégations de fonctions attribuées à M. Patrice Bonnet, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux maximal de 6.6 % de l'indice 1022, pour une commune de moins de 500 habitants.

Le tableau des indemnités de fonction des élus de la commune est ainsi fixé :

## **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints de la commune de Hodent**

Fonction	Taux appliqué	Montant mensuel brut
Maire	17% de l'indice 1022 (soit 3870.66 euros)	658.01 euros
1 <sup>er</sup> adjoint	6.6 % de l'indice 1022 (soit 3870.66 euros)	255.46 euros
2 <sup>ème</sup> adjoint	6.6 % de l'indice 1022 (soit 3870.66 euros)	255.46 euros

### **2) Délibération 2018-41 : Renouvellement de la convention avec le CIG concernant la médecine préventive.**

La convention d'adhésion au service de médecine préventive du CIG arrivant à son terme, il est proposé de procéder à son renouvellement.

M. le Maire présente la nouvelle convention d'une durée de 3 ans dont l'objet est de définir les modalités de fonctionnement du service médecine préventive mis à disposition par le CIG. M. le Maire propose d'accepter les termes de la convention présentée pour la surveillance médicale des agents. La convention peut être dénoncée chaque année selon respect du préavis.

M. le Maire présente le comparatif prix avec l'AMETIF :

Prestations	CIG	AMETIF
Coût annuel des visites médicales (tarif normal)	62 euros par agent soit 124,00 euros pour 2 agents	297,60 euros (TTC) pour 2 agents (dont 30 euros HT de droits et 218 euros HT de cotisation)
Locaux	Mairie de Vigny ou hôpital de Marines	Camion mobile
Fréquence	1 fois / 2 ans sauf suivi spécifique (agent intervenant à la station d'épuration)	

La mairie de Vigny devra être sollicitée à nouveau afin d'accepter que les agents communaux passent leur visite dans ses locaux. Les frais occasionnés pour le déplacement des agents sont remboursés selon le barème officiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte cette proposition de convention avec le CIG et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3) Délibération 2018-42 : Modification du contrat de location de la batterie du véhicule électrique Kangoo.**

La commune a souscrit un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Kangoo, en date du 03 mai 2017, basé sur une estimation de 40 000 km, sur 48 mois, auprès de DIAC LOCATION. La cotisation mensuelle s'élève à 75.63 euros HT, soit 90.76 euros TTC.

DIAC LOCATION a proposé à la commune de réajuster son contrat au regard du kilométrage réellement effectué.

Le maire propose au conseil de modifier ce contrat pour une période de 48 mois, basé sur estimation de 7 500 km, soit une cotisation mensuelle de 54 euros HT.

Le nouveau contrat prendrait effet à la date de signature et n'engagerait aucun frais de résiliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte cette proposition de nouveau contrat et M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4) Délibération 2018-43 : Décisions du Maire.**

Le Maire informe le conseil de la demande de M. Franck GUILLAUME pour l'acquisition d'une case de columbarium dans le cimetière communal afin d'y déposer l'urne de son père, M. Gérard GUILLAUME, décédé le 30 août 2018.

Une concession de 15 ans a été accordée à M. GUILLAUME, en date du 08 septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, n'émet pas d'objection à cette décision.

#### **5) Questions diverses**

##### Point travaux :

Peinture des boiseries et de la barrière de l'école en cours. Cela devrait être terminé fin septembre 2018.

Peinture du portail de la mairie faite.

En cours : sanitaires de la salle des fêtes.

Velux de la salle des fêtes : en attente du retour des artisans du Vexin, les travaux commenceront quand ceux des sanitaires seront terminés.

Enfouissement de lignes : démarrage des travaux retardé du 17/09 au 02/10.

Quid de l'organisation du transport en car avec TIM BUS ? Tout est en cours de finalisation

Etude de luminosité reçue, elle valide l'implantation des lampadaires.

##### Arbre de Noël 2018

Date : le 8 ou 15 décembre en fonction de la disponibilité du plus grand nombre de membres de la commission jeunesse.

M. QUINET doit quitter l'assemblée à 22h10.

Calendrier des réunions : difficultés pour parvenir à réunir tous les membres du conseil municipal en fonction des disponibilités de chacun. A voir pour d'éventuels conseils alternés semaine/samedi matin.

Association vie : modification du tarif horaire : augmentation de 1.5% acceptée.

Mme FAVE propose de dispenser des cours d'anglais : la commission jeunesse se renseignera auprès des familles de l'intérêt suscité.

Mme Solange LEDY se renseignera sur le coût de l'adhésion au syndicat de musique de Marines.

Entretien des chemins envahis par la végétation : devis à faire faire et/ou location de matériel ?

Titularisation de Mathieu BAUER en octobre 2018.

Remerciements à Patrice BONNET pour avoir pris en charge un certain nombre de points durant les congés du Maire (encadrement de Mathieu BAUER, épandages nuisibles par certains exploitants agricoles).

Point sur les réunions de la commission jeunesse de l'intercommunalité par Mme Nelly CLAES.

**La séance est levée à 23h10.**

**Le Maire, Eric Breton**